

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 9 février 2021

**Délibération n°08 - 2021 relative à l'approbation des capacités d'accueil pour
Parcoursup 2021-2022**

Vu l'article L612-6 du code de l'éducation,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve les capacités d'accueil relatives à Parcoursup 2021-2022, les capacités d'accueil 2021-2022 pour les licences professionnelles telles que listées dans les tableaux en annexe et la proposition de calendrier pour les sélections en licence professionnelle.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	30
Majorité absolue	19	Membres représentés	/
Nombre de pouvoirs	/		

Décompte des suffrages

Votants	30	Pour	30	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Visa du Président



Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : Tableau capacités d'accueil Parcoursup, licences professionnelles et calendrier sélection licences professionnelles

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 16/02/2021

Document mis en ligne le : 16/02/2021